

Conseiller.e.s votant.e.s : , Aurélie SIMOES-PERLANT (ZOOM), Yoan MIEYAA (arrivé à 13h26), , Valérie TARTAS, Hubert DELENNE, Christine SORSANA, Sylvie ESPARBES-PISTRE (ZOOM), Hiroko NORIMATSU (ZOOM)

Conseillers ayant donné procuration : Amélie COURTINAT-CAMPS pour V.Tartas, Nathalie OUBRAYRIE-ROUSSEL pour V. Tartas

Membres Excusé.e.s : Nora HELINE

Membres de droit non votants : Valérie Capdevielle (directrice), Hélène PIERRON (secrétaire)

Ordre du jour du conseil :

1. Vote des RD du 05/02/2024 et du 12/02/2024 (vote électronique)
2. Examen de la demande de subvention des étudiants du master PSRI : journée d'étude "Inclusion des personnes exilées"
3. Examen de la demande de subvention Aude Villatte et Amélie Courtinat : Colloque ACFAS
4. Questions diverses

1. Vote des Relevé de Décision du 05/02/2024 et du 12/02/2024 (vote électronique)

La directrice soumet les RD au vote.

Votants 8	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 8
-----------	------	-----	--------	---------------

Les RD des 05/02/24 et du 12/02/24 sont adoptés à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

Arrivée de Yoan MIEYAA à 13h26

La directrice explique que compte tenu du montant des sommes sollicitées dans le cadre des deux demandes de financement reçues, elle a préféré convoquer un conseil exceptionnel. Elle remercie les conseillers pour leur présence.

2. Examen de la demande de subvention des étudiants du master PSRI : journée d'étude "Inclusion des personnes exilées"

Cette journée d'étude qui aura lieu le 26 avril 2024 est organisée par les étudiants du master PSRI. La demande de financement adressée au département est d'un montant de 500 euros pour un budget total de 2232 euros essentiellement consacrée à des frais de bouche. 120 personnes sont attendues. Le CUFR a déjà voté une subvention de 500 euros.

Les conseillers insistent sur la nécessité d'informer les étudiants que leur demande ne répond aux règles en vigueur en matière d'organisation de manifestations scientifiques. Le budget n'est pas équilibré. Compte tenu des financements limités dont nous disposons dans la fonction publique, il est difficile d'envisager d'inviter à déjeuner l'ensemble des participants dans le cadre d'une journée gratuite. Les frais de réception sont trop importants surtout si le nombre de participants a été sur-évalué.

Après une discussion sur l'opportunité de ne pas accorder la totalité de la somme demandée, la directrice soumet le montant de 500 euros au vote.

Votants 9	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 9
-----------	------	-----	--------	---------------

La demande de subvention de 500€ est adoptée à **l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.**

3. Examen de la demande de subvention Aude Villatte et Amélie Courtinat : Colloque ACFAS

Cette demande d'un montant de 600 euros (budget total entre 2970 € et 3170€) concerne le financement d'un symposium international organisé par Aude Villatte et Amélie Courtinat-Camps dans le cadre du 91^{ème} Congrès de l'ACFAS : *Faire de la recherche-intervention avec, par et pour les enfants et les jeunes : enjeux, défis et perspectives* qui aura lieu le 16 mai 2024 (en hybride – France / Canada). Elle permettra de financer une partie des inscriptions au colloque ainsi que la réalisation de supports visuels, créatifs et ludiques pour visibiliser le colloque qui pourront être utilisés dans un cadre pédagogique. Les subventions demandées au laboratoire LPS-DT ainsi qu'à UQO – UQAM ont été accordées.

Après une discussion sur l'opportunité de ne pas accorder la totalité de la somme demandée, la directrice soumet le montant de 600 euros au vote.

Votants 9	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 9
-----------	------	-----	--------	---------------

La demande de subvention de 600 euros est adoptée à **l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.**

4. Questions diverses

Compte tenu des questions soulevées dans le cadre de l'examen de ces demandes de subvention, il apparaît nécessaire d'envisager lors du prochain conseil de définir des règles d'attribution financière pour les différentes manifestations scientifiques susceptibles d'être soutenues par le département.

La séance est levée à 14h
RD établi par Valérie Capdevielle, Directrice du Département

